

Plan d'action A23

Secrétariat, Assurer une transition

- ✓ ✓ **CONSIDÉRANT QUE** la/le secrétaire permanent.e est un poste essentiel au fonctionnement de l'association;
- ✓ **CONSIDÉRANT** la situation d'Étienne Philippart, notre actuel secrétaire permanent;
- ✓ **CONSIDÉRANT** l'importance du poste et la lourdeur de la formation qui doit venir avec le poste;
- ✓ **CONSIDÉRANT QUE** le comité mis en place précédemment n'a pas rempli les mandats.

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ **QUE** l'AGECVM se dote d'un plan ainsi que de procédures pour la transition, la sélection et la supervision du Secrétariat ;
- ❖ **QUE** l'AGECVM réfléchisse à l'avenir de ce poste ;
- ❖ **QUE** l'AGECVM se charge d'un plan de formation ;
- ❖ **QUE** l'AGECVM procède d'ici la fin de la session H24 à la sélection du ou des remplaceur.e.s au poste ainsi que leurs embauches;
- ❖ **QUE** l'AGECVM, par l'intermédiaire de sa Table de Concertation, met sur pied un comité responsable de la question qui établira et se chargera de tout ce qui est mentionné plus haut ;

Plan d'action A23 – Secrétariat, Assurer une transition
Assemblée générale A21-01 (30 août 2023)

